

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril le Conseil municipal de la commune de LA BACHELLERIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MOULINIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14/04/2026

- Approbation procès-verbal 16/04/2026
- Comptes financiers uniques des budgets:
 - Logements sociaux
 - Multiple Rural
 - Multiple Santé
 - Commune de La Bachellerie
- Affectations de résultats 2025 des budgets:
 - Logements sociaux
 - Multiple Rural
 - Multiple Santé
 - Commune de La Bachellerie
- Fiscalité: vote des taxes
- Fongibilité des crédits
- Budgets annexes 2026
 - Logement sociaux
 - Multiple Rural
 - Multiple Santé
- Budget principal 2026

Etaient présents : MOULINIER Roland, GENEBRE Amélie, DJERBI Nicolas, , THER Michel, BELINGARD Audrey, LAROCHE Eric, DEMONEIN Vanessa, LOZACH Jean-Philippe, MARTIN Aurélie, MATRAS Bertrand, AUDEBERT Virginie, DUREISSEIX Kévin, GERAUD Jean-Dominique, DUCHANEL Béatrice
Excusée : GENEAREAU Michèle ayant donné pouvoir à Michel THER

Madame Amélie GENEBRE est désignée secrétaire de séance.

Approbation des séances du 16 avril 2026

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux.

CFU 2025 Logements sociaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 et L 1612.12 alinéa 6
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Logements Sociaux ;

Vue le Compte Financier Unique 2025 du budget Logements Sociaux:

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre aux membres du conseil municipal de procéder au vote sous la Présidence de Monsieur Ther Michel

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents

Compte administratif principal

Résultats reportés	0,00	970,33	0,00	1 688,95	0,00	2 659,28
Opérations de l'exercice	9 568,00	9 130,20	5 900,00	6 279,05	15 468,00	15 409,25
Totaux	9 568,00	10 100,53	5 900,00	7 968,00	15 468,00	18 068,53
Résultats de clôture	0,00	532,53	0,00	2 068,00	0,00	2 600,53
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	9 568,00	10 100,53	5 900,00	7 968,00	15 468,00	18 068,53
Résultats définitifs	0,00	532,53	0,00	2 068,00	0,00	2 600,53

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte financier unique du budget Logements Sociaux pour l'exercice 2025 et autorise Mme Le Maire à signer le CFU
- Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2
- Constate que la présente délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote

CFU 2025 Multiple Rural

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 et L 1612.12 alinéa 6

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Multiple Rural ;

Vue le Compte Financier Unique 2025 du budget Multiple Rural:

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre aux membres du conseil municipal de procéder au vote sous la Présidence de Monsieur Ther Michel

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,69	177,36
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	8 920,11	16 522,69
Totaux	1 542,04	9 399,36	14 678,76	7 300,69	16 220,80	16 700,05
Résultats de clôture	0,00	7 857,32	7 378,07	0,00	0,00	479,25
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	1 542,04	9 399,36	14 678,76	7 300,69	16 220,80	16 700,05
Résultats définitifs	0,00	7 857,32	7 378,07	0,00	0,00	479,25

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ Approuve le compte financier unique du budget Multiple Rural pour l'exercice 2025 et autorise Mme Le Maire à signer le CFU

➤ Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

➤ Constate que la présente délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote

CFU 2025 Multiple Santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 et L 1612.12 alinéa 6

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Multiple Santé;

Vue le Compte Financier Unique 2025 du budget Multiple Santé:

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre aux membres du conseil municipal de procéder au vote sous la Présidence de Monsieur Ther Michel

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	140 261,29	4 481,07
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	506 625,32	446 193,79
Totaux	29 731,03	70 905,32	617 155,58	379 769,54	646 886,61	450 674,86
Résultats de clôture	0,00	41 174,29	237 386,04	0,00	196 211,75	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	45 004,09	245 000,00
Totaux cumulés	29 731,03	70 905,32	662 159,67	624 769,54	691 890,70	695 674,86
Résultats définitifs	0,00	41 174,29	37 390,13	0,00	0,00	3 784,16

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ Approuve le compte financier unique du budget Multiple Santé pour l'exercice 2025 et autorise Mme Le Maire à signer le CFU

➤ Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

➤ Constate que la présente délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote

CFU 2025 commune de La Bachellerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 et L 1612.12 alinéa 6

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal pour la commune de La Bachellerie;

Vue le Compte Financier Unique 2025 du budget principal pour la commune de La Bachellerie:

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre aux membres du conseil municipal de procéder au vote sous la Présidence de Monsieur Ther Michel

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	70 259,61	29 903,25	0,00	29 903,25	70 259,61
Opérations de l'exercice	931 605,31	1 093 015,73	329 468,89	403 415,11	1 261 074,20	1 496 430,84
Totaux	931 605,31	1 163 275,34	359 372,14	403 415,11	1 290 977,45	1 566 690,45
Résultats de clôture	0,00	231 670,03	0,00	44 042,97	0,00	275 713,00
Restes à réaliser			340 947,38	117 600,59	340 947,38	117 600,59
Totaux cumulés	931 605,31	1 163 275,34	700 319,52	521 015,70	1 631 924,83	1 684 291,04
Résultats définitifs	0,00	231 670,03	179 303,82	0,00	0,00	52 366,21

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le compte financier unique du budget principal pour la commune de La Bachellerie pour l'exercice 2025 et autorise Mme Le Maire à signer le CFU
- Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2
- Constate que la présente délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote

Affectation de résultat budget Logements Sociaux

M le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget Logements Sociaux approuvé précédemment lors de cette même séance

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	-437.80
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (B)	970.33
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	532.53

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice (D)	379.09
Résultat d'investissement antérieur reporté (E)	1688.95
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice (F=D+E)	2068
Solde des RAR (G)	0

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	2068
--	------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats cumulés comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	
Report excédentaire en fonctionnement (002)	532.53
Report résultat investissement (001)	2068

Affectation de résultat budget Multiple Rural

M le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget Multiple Rural approuvé précédemment lors de cette même séance

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	7679.96
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (B)	177.36
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	7857.32

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice (D)	-77.38
Résultat d'investissement antérieur reporté (E)	-7300.69
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice (F=D+E)	-7378.07
Solde des RAR (G)	0

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	7378.07
--	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats cumulés comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	7378.07
Report excédentaire en fonctionnement (002)	479.25
Report résultat section investissement (001)	7378.07

Affectation de résultat budget Multiple Santé

M le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget Multiple Santé approuvé précédemment lors de cette même séance

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	36 693.22
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (B)	4 481.07
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	41 174.29

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice (D)	-97 124.75
Résultat d'investissement antérieur reporté (E)	-140 261.29
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice (F=D+E)	-237 386.04
Solde des RAR (G)	199 995.91

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	37 390.13
--	-----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats cumulés comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	37 390.13
Report excédentaire en fonctionnement (002)	3 784.16
Report résultat section investissement (001)	237 386.04

Affectation de résultat budget principal commune de La Bachellerie

M le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget commune de La Bachellerie approuvé précédemment lors de cette même séance

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	161 410.42
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (B)	70 259.61
Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)	231 670.03

Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice (D)	73 946.22
Résultat d'investissement antérieur reporté (E)	-29 903.25
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice (F=D+E)	44 042.97
Solde des RAR (G)	-223 346.79

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	179 303.82
--	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats cumulés comme suit :

Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	179 303.82
Report excédentaire en fonctionnement (002)	52 366.21
Report résultat section investissement (001)	44 042.97

Mr le Maire présente une synthèse des recettes fiscales attendues et des dotations pour 2026 ainsi que l'évolution entre 2025 et 2026:

	Recettes	2025	2026	comparatif
Dotations	DGF	89 230€	82 916€	- 6 314€
	DSR	44 075€	48 526€	+4 451€
	DNP	2 011€	2 413€	+402€
	DCRTP	36 451€	21 283€	- 15 168€
	Compensation TF	3 681€	5 020€	+ 1 339€
Impôts et taxes	Attribution compensation	101 967€	101 967€	0€
	FNGIR	84 000€	84 000€	0€
	Impôts locaux	464 064€	459 118€	- 4 946€
TOTAL		825 479€	805 243€	- 20 236€

Vote des taxes locales

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :43.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :104.93 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à:
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties :43.72 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties :104.93 %
 - Taxe d'habitation : 15.47%
- ✓ de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fongibilité des crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre de l'application (CGCT), et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1 relatifs à l'instruction de la nomenclature budgétaire et comptable, ainsi que les règles de gestion appliquées dans le cadre M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant la nomenclature M57 donnant la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Considérant que cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Considérant que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Considérant que le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après délibération à la majorité, le Conseil Municipal décide d' :

- AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Budget primitif Logements sociaux 2026

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant la présentation du budget LOGEMENTS SOCIAUX pour l'exercice 2026 par Monsieur le Maire qui s'élève :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 9 662.53 euros
- En dépenses et recettes d'investissement à 12 450.53 euros.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le budget tel que présenté.

Budget primitif Multiple Rural 2026
--

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant la présentation du budget MULTIPLE RURAL pour l'exercice 2026 par Monsieur le Maire qui s'élève :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 9 699.25 euros
- En dépenses et recettes d'investissement à 15 575.07 euros.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le budget tel que présenté

Budget primitif Multiple Santé 2026
--

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant la présentation du budget MULTIPLE SANTE pour l'exercice 2026 par Monsieur le Maire qui s'élève :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 71 184.16 euros
- En dépenses et recettes d'investissement à 317 856.13 euros.

Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le budget tel que présenté.

Budget primitif commune de LA BACHELLERIE 2026

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Considérant la présentation du budget commune de LA BACHELLERIE pour l'exercice 2026 par Monsieur le Maire qui s'élève :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 1 122 265.21 euros
- En dépenses et recettes d'investissement à 596 921.53 euros.

Après délibération à la majorité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le budget tel que présenté

La séance est levée à 20h52